



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 24 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Éric BRINGEL.

Étaient présents : M. Bertrand ALBISSER, M. Mathieu HUG, M. Sébastien GASSER, Mme Christine METZGER, M. Christophe SCHAEGER, M. Jonathan SAUNER, M. Jean-Marc RUFF et Mme Sophie VANDERSOUEP

Absent excusé : M. Etienne PERRIN

Procuration : M. Etienne PERRIN à M. Mathieu HUG

Mme Christine METZGER est nommée secrétaire de séance.

POINT 01	Approbation du compte rendu du 25 mars 2025
-----------------	--

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 25 mars 2025 et a signé le registre des délibérations.

POINT 02	SIAEP : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable Année 2024
-----------------	---

Le Maire présente le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP Ammertzwiler, Balschwiller et environs, qui a été envoyé par mail aux élus.

Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation aux élus.

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission du rapport d'activité de l'année 2024

POINT 03	Transfert de la compétence eau – avis de la Commune
-----------------	--

Depuis l'adoption de la loi du 11 avril 2025, le transfert de la compétence « eau » et « assainissement » aux communautés de communes n'est plus obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

Les communes ont désormais la possibilité de décider de conserver ces compétences, de les transférer à leur intercommunalité ou de les déléguer à un syndicat intercommunal (ce qui est le cas de Buethwiller). Pour formaliser leur choix, les intercommunalités doivent adopter des délibérations demandant aux communes membres de se prononcer sur le transfert ou non de ces compétences.

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Alsace Lague (CCSAL) du 12 juin 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- émet un **avis défavorable au transfert de la compétence « eau » à la CCSAL au 1^{er} janvier 2026.**
- Charge le Maire de transmettre ces avis à Monsieur le Président de la Communauté de communes Sud Alsace Lague.

POINT 04	ONF
-----------------	------------

4.1 Travaux 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal le détail du programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes pour l'année 2025.

L'ONF propose d'exploiter le bois déperissant sur toutes les parcelles.

Les travaux ont été réduits au minimum en raison de l'investissement fait sur les deux dernières années. En effet, l'exploitation a été conséquente. Il est important de préserver nos ressources.

De plus, le Maire présente un devis proposer par l'ONF, de réfection du chemin d'accès aux parcelles 4, 5, 6 et 7 avec une placette de retournement pour un montant de 6 100€ HT.



Le Conseil Municipal, après examen des documents présentés, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le programme de travaux d'exploitation 2025 tel qu'il est présenté par l'Office National des Forêts ;
- DONNE délégation au Maire pour signer le programme modifié et pour approuver par voie de conventions ou de devis sa réalisation dans les limites des moyens ouverts par le Conseil Municipal ;
- PREVOIT les crédits correspondants.

4.2 Etat d'assiette 2026

L'ONF a établi un projet d'assiettes de coupes qu'il convient d'approuver.

Cet état permet d'arrêter les parcelles forestières qui seront martelées, en application de l'aménagement de la forêt. (2009-2028)

1 parcelle forestière est concernée par ce martelage en 2026.

Groupe	UG	Surf. UG	Volume m3
régénération	7_i	2.81 ha	40

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'état d'assiette 2026.

POINT 05	Certificat de signature : nouveau contrat
-----------------	--

Le Maire rappelle que la Commune utilise le dispositif FAST ACTES proposé par la société DOCAPOST FAST. Il propose de changer d'opérateur.

Vu la délibération du 04 juin 2013 approuvant la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

Considérant qu'un changement d'opérateur de transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité nécessite en ce sens une modification de la convention @CTES conclue avec la Préfecture du Haut-Rhin ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de changer d'opérateur de transmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que la collectivité accède aux services de la société Berger Levraut
- autorise Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention @CTES pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Haut-Rhin ;
- autorise Monsieur le maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et la société Berger Levraut

POINT 06	Divers
-----------------	---------------

Urbanisme

Demandeur		Objet	Demande		
			En cours	Accordée	Refusée
MACCAGLIA Hugo 33 rue Principale 25/02/2025	DP	Changement des murs de clôtures		X	
LECONTE Yves 3 rue du Stade 15/03/2025	DP	Création d'une terrasse couverte		X	
STOESSEL Olivier 1A rue Principale 20/05/2025	DP	Clôture avec portillon	X		
BONZANI Michel 12 rue de l'Etang 27/06/2025	DP	Construction d'un carport	X		



Certificat d'urbanisme :

Exploitation Boesch Dylan - HAGENBACH : CUB 068 057 25 E0001 – Section 03 Parcelle 43 – accepté ;

Mme Céline MATHIS : CUB 068 057 25 E0002 – Section 02 Parcelle 193 – refusé.

Exercice militaire à Buethwiller le 15 juillet

Un exercice tactique du Régiment du Tchad se déroulera à Buethwiller le **mardi 15 juillet**. Il se tiendra dans le village ainsi que dans ses abords immédiats. L'exercice sera réalisé avec des munitions d'entraînement (sans projectiles réels), ce qui entraînera des bruits de détonation pouvant surprendre.

Le Maire souhaite informer et rassurer la population :



- Il est demandé de ne pas s'approcher des zones de tir, en raison du niveau sonore élevé des détonations.
- L'exercice peut être observé depuis les fenêtres des habitations en toute sécurité.
- À l'issue de l'opération, les militaires se tiendront disponibles pour répondre aux éventuelles questions des habitants.

La Gendarmerie, dûment informée, disposera du contact direct d'un responsable de la sécurisation de l'exercice. Il est donc demandé de ne pas solliciter inutilement les forces de l'ordre pendant l'opération.

Slow-up Sundgau

Le Conseil de développement du Pays du Sundgau, composé de citoyens engagés, propose l'organisation d'un événement grand public de type « Slow-Up ».

Le principe : des parcours accessibles à tous (vélo, marche, trottinette, etc.) sur des routes fermées à la circulation motorisée, avec des boucles de difficulté variable. Ces itinéraires seront jalonnés de « places festives », mettant en valeur le tissu associatif local et proposant animations, restauration et convivialité.

Ce projet se construit en partenariat avec les Communautés de Communes Sundgau et Sud Alsace Largue, l'Office de tourisme, la Collectivité européenne d'Alsace et le PETR du Pays du Sundgau. Il vise à valoriser le patrimoine local, renforcer le lien entre habitants et encourager les mobilités douces.

Le Maire informe que les Communes concernées sont invitées à prendre une délibération formalisant leur engagement dans l'organisation de cet événement. Dans un premier temps, une réunion sera organisée avec les associations du village, afin de leurs présenter le projet.

Point sur les projets en cours

Panneau d'affichage :

Le panneau sera déplacé ce jeudi 3 juillet, pour être centré. Une **présentation à la population est prévue le 27 juillet 2025** à 11h00.

Vidéoprotection :

Le montant définitif des subventions a été confirmé : il s'élève à 57 % du montant HT (23 810 € de la Région Grand Est et 12 859 € de DETR).

Les travaux de génie civil sont en cours cette semaine, tandis que le tirage de la fibre est prévu pour la semaine prochaine, à partir du 8 juillet. L'installation du matériel est quant à elle programmée pour l'automne.

Remplacement des fenêtres du bâtiment de la mairie :

Les fenêtres du sous-sol ainsi que la porte ont déjà été remplacées. Les travaux se poursuivent actuellement au 1er étage, et le remplacement des fenêtres de la mairie est prévu pour la semaine prochaine.

Les montants des subventions sont connus également :

- Fenêtres Mairie : 20% du montant HT (soit 4 912 €) ;
- Fenêtres reste du bâtiment : 39% du montant HT (soit 8 787 €)

Ponts :

Les études préalables sont terminées. Le bureau d'étude commencera à travailler sur l'avant-projet d'ici la fin du mois d'août.

Chauffage bâtiments communaux

Un partenaire gaz local de l'Association des Maires du Haut-Rhin a effectué une étude sur le coût du gaz pour les bâtiments communaux. Un devis comparatif a été fait.

Nous attendons encore quelques éléments mais il apparaît déjà que des économies pourraient être réalisées.



Le Maire tiendra le Conseil Municipal informé de l'avancement de ce dossier.

Location Presbytère

Le Maire informe qu'un des locataires du Presbytère a donné son préavis, avec un départ prévu pour le 30 août.

Un nouveau locataire a d'ores et déjà été trouvé pour occuper le logement.

Frelons asiatiques

Un nid de frelons asiatiques a récemment été détruit chez un habitant de Buethwiller, après avoir été signalé sur la plateforme dédiée.

Une réflexion sera engagée avec des professionnels afin d'envisager l'installation de pièges à différents endroits du village au printemps prochain, période particulièrement favorable pour capturer les reines fondatrices.

L'association a également alerté le Maire sur la possible présence d'un **nid secondaire** encore non repéré dans le village.

Il est donc demandé aux habitants de **rester vigilants**, notamment autour des haies, buissons et zones végétalisées, et de signaler tout nid suspect.

Clocher de l'église

Un devis a été réalisé par l'entreprise SOSPERA sur demande de notre assurance et nous parviendra dans les meilleurs délais.

POINT 07	Personnel Communal – Adhésion au CNAS
-----------------	--

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la Commune de Buethwiller.

- Considérant l'Article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale

- Considérant l'Article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale

- Considérant l'Article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **De se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité**, et à cet effet **d'adhérer au CNAS à compter du : 1^{er} août**. Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.
Et autorise en conséquent l'exécutif le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.
- **De verser au CNAS une cotisation.**
- **De désigner M. Eric BRINGEL, Maire, en qualité de délégué élu** notamment pour représenter le personnel communal au sein du CNAS.
- **De faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent** notamment pour représenter le personnel communal au sein du CNAS.

Fin de la séance à 21h37.

Les délibérations sont consultables dans leur intégralité à la mairie

.....

